

Charte forestière d'Ambert Livradois-Forez

Bienvenue en forêt !

Une concertation menée entre élus et professionnels de l'exploitation forestière a abouti à la définition d'une démarche volontaire applicable depuis 2015 quant à l'utilisation de la voirie communale et rurale pour l'exploitation forestière.

La commune est partie prenante de cette démarche, et vous invite à veiller aux points suivants si vous utilisez cette voirie.

Professionnels forestiers

Nous vous remercions de bien vouloir signaler en mairie les chantiers d'exploitation susceptibles d'impacter cet itinéraire.

Visiteurs

Cette voirie permet aux propriétaires riverains d'accéder à leurs parcelles forestières et de les valoriser. Merci de ne pas gêner le passage des engins forestiers.



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



Animation réalisée avec le soutien de :